



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Personne-ressource :

Monsieur Alain Webster, professeur
Vice-recteur au développement durable et aux relations
gouvernementales et vice-recteur au Campus de Longueuil

Téléphone : 819-821-8286

Courriel : VRDD@USherbrooke.ca

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015

Rapport déposé conformément à l'article 4.1 de la
Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Rectorat

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Le 11 janvier 2016

Monsieur Jean Leroux
Directeur général
Direction générale du financement
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1035, rue De La Chevrotière, 19^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Rapports concernant l'année financière 2014-2015

Monsieur le Directeur général,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, je vous transmets les rapports 2014-2015 suivants :

- les états financiers (pages et annexes 1 à 4 du système d'information financière des universités)
- l'état vérifié du traitement des membres du personnel de direction;
- le rapport sur la performance de l'établissement;
- le rapport sur les perspectives de développement.

Suivant vos directives, un exemplaire papier des documents mentionnés ci-dessus est joint à la présente, de même qu'une copie en format PDF et en format Excel. Les 34 autres exemplaires requis seront transmis à la Direction des ressources financières et matérielles, tel que demandé.

Espérant que les renseignements fournis dans ces différents rapports répondent aux exigences de la Loi, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La rectrice,

Professeure Luce Samoisette

Documents joints

TABLE DES MATIÈRES

1. Rapport financier 2014-2015
2. État du traitement 2014-2015
3. Rapport sur la performance 2014-2015
4. Perspectives de développement

1. Rapport financier 2014-2015

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	1 876 529	0	0	0	0		1 876 529	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	3 406	0	0		3 406	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	27 999 377	---	---	---	---		27 999 377	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	3 384 742	---	---	---	---		3 384 742	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	10 007 930	62 506 698	15 514 661	0	0		88 029 289	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	17 139 448	30 970 060	(0)	0	0	(48 109 508)	(0)	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	5 826 421	121 598	0	0	0		5 948 019	10
11	Stocks (075)	s/o	558 115	0	---	0	0		558 115	11
Total de l'actif court terme			66 792 563	93 598 356	15 518 066	\$	\$	(48 109 508)	127 799 477	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	125 144	0	0	0	0		125 144	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	90 574 032	0	0		90 574 032	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		\$	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	1 069 080	0	0	0	0		1 069 080	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		0	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	714 503 779	---	---		714 503 779	18
19	Contribution du siège sociale aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	2 511 024	0	0	0	0		2 511 024	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		70 497 811 \$	93 598 356 \$	820 595 877 \$	- \$	- \$	(48 109 508) \$	936 582 536 \$	22

Université de Sherbrooke
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
 au 30 avril 2015

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF										
Passif à court terme										
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	42 998 154	0	92 084 092	0	0		135 082 246	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	1 707 948	0	0		1 707 948	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---			\$ 26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	24 483 285	0	---	0	0		24 483 285	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0			\$ 28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	20 118 265	181 948	3 047 885	0	0		23 348 098	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	3 845 496	11 537	---	---	0		3 857 033	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	47 342 206	0	0		47 342 206	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	30 970 060	0	17 139 448	0	0	(48 109 508)	(0)	33
Total du passif à court terme			122 415 260	193 486	161 321 579	\$	\$	(48 109 508)	235 820 816	
Passif à long terme										
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	72 131 400	0	0	0	0		72 131 400	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	409 579 595	0	0		409 579 595	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	93 404 870	220 913 919	---	---		314 318 789	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0			\$ 39
40	TOTAL DU PASSIF		194 546 660 \$	93 598 356 \$	791 815 093 \$	- \$	- \$	(48 109 508) \$	1 031 850 600 \$	40
SOLDES DE FONDS										
41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	32 350 410	0	0	0	0		32 350 410	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	0	0			\$ 42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(156 399 258)	---	---	---	---		(156 399 258)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---			\$ 44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---			\$ 45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	28 780 784	---	---		28 780 784	46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(124 048 848) \$	- \$	28 780 784 \$	- \$	- \$	- \$	(95 268 064) \$	47
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		70 497 811 \$	93 598 356 \$	820 595 877 \$	- \$	- \$	(48 109 508) \$	936 582 536 \$	48

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
1 Droits de scolarité (401)	s/o	40 902 199	---	---	---	---	---	40 902 199
2 Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402, 404)	s/o	3 728 560	---	---	---	---	---	3 728 560
3 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	330 162	---	---	---	---	---	330 162
4 Cotisations des étudiants (455)	s/o	5 909 838	---	---	---	---	---	5 909 838
5 Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	8 629 284	---	---	---	---	---	8 629 284
6 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	4 184 348	---	---	---	---	---	4 184 348
7 TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ETUDIANTS		63 684 392	---	---	---	---	---	63 684 392
8 Subventions du Ministère (515)	Annexe-5	250 324 490	3 196 011	0	---	---	---	253 520 501
9 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	1 182 658	19 543 157	10 344 852	0	0	---	31 070 667
10 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	7 386 245	40 260 479	0	0	0	---	47 646 724
11 Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	4 804 819	6 641 814	0	0	0	---	11 446 633
12 Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---	---	\$ 12
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:								
13 Ministère (530)	s/o	---	---	11 709 616	---	---	---	11 709 616
14 Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	0	---	---	---	\$ 14
15 Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	0	---	---	---	\$ 15
16 Autres (533)	s/o	---	---	26 472 892	---	---	---	26 472 892
17 TOTAL DES SUBVENTIONS		263 698 212	69 641 462	48 527 359	---	---	---	381 867 033
18 Intérêts et dividendes (435)	s/o	1 217 052	0	0	0	0	0	1 217 052
19 Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	0	\$ 19
20 Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	0	\$ 20
21 Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	0	6 358 259	358 312	0	0	---	6 716 571
22 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	615 493	52 827 107	0	0	0	---	53 442 600
23 Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	0	\$ 23
24 Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	(0)	---	---	---	(0)
25 Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	2 990 123	---	---	---	---	---	2 990 123
26 Ventes externes (460)	s/o	25 259 496	0	0	---	0	---	25 259 496
28 Autres produits (466, 470)	Annexe 10	9 640 295	0	0	0	0	---	9 640 295
29 TOTAL DES PRODUITS AUTRES		30 722 459	59 185 366	358 312	---	---	---	99 266 137
30 TOTAL DES PRODUITS		367 105 063	128 826 828	48 885 671	---	---	---	544 817 562

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	
1	Masses salariales								1
2	Direction	s/o	18 427 117	547 804	-	-	-	18 974 921	2
3	Général	s/o	1 185 832	0	-	-	-	1 185 832	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	95 261 299	36 502 694	-	-	-	131 763 993	4
5	Chargés de cours	s/o	29 476 785	372 860	-	-	-	29 854 645	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	5 512 191	14 526 543	-	-	-	20 038 733	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	3 405 527	5 494 915	-	-	-	8 900 441	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	36 755 717	1 451 797	-	-	0	38 207 513	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	17 176 239	3 317 945	-	-	-	20 494 184	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	21 455 460	734 171	-	-	-	22 189 631	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	6 658 445	222 751	-	-	-	6 881 196	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	43 497 646	11 356 803	-	-	0	54 854 448	12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		278 812 258	74 533 281	-	-	-	353 345 539	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	2 362 400	-	-	-	-	2 362 400	14
	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	(8 443 831)	0	-	-	0	(8 443 831)	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	287 826	0	-	-	0	287 826	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	406 589	4 954 854	-	-	0	5 361 443	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	885 692	90 739	-	-	0	976 431	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	7 502 548	5 107 041	-	-	0	12 609 589	19
20	Bourses (735)	s/o	3 760 468	19 527 544	-	-	0	23 288 012	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	6 542 380	6 985 867	54 604	0	0	13 582 850	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	6 592 386	8 230 685	-	-	0	14 823 071	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	817 764	0	-	-	0	817 764	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	26 621 966	5 023 405	0	-	0	31 645 371	24
25	Volumens et périodiques (750)	s/o	5 380 379	205 991	-	-	0	5 586 369	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	9 429 888	413 041	(0)	-	0	9 842 929	26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	4 449 115	24 983	-	-	0	4 474 099	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	567 620	80 730	-	-	0	648 350	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	2 990 123	-	-	-	2 990 123	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0	0	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	549 791	431 086	847 570	-	0	1 828 447	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	441 802	-	-	441 802	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	2 049 333	0	16 265 144	0	0	18 314 478	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	-	0	0	0	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	28 744	-	-	28 744	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	48 583 814	-	-	48 583 814	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	-	-	-	0	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	4 793 559	1 800	0	0	0	4 795 359	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		74 555 893	54 067 889	66 221 677	-	-	194 845 459	39
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	-	0	0	0	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	0	0	41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		74 555 893	54 067 889	66 221 677	-	-	194 845 459	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0	0	43
44	TOTAL DES CHARGES		353 368 151 \$	128 601 171 \$	66 221 677 \$	- \$	- \$	548 190 998 \$	44
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		13 736 912 \$	225 657 \$	(17 336 005) \$	- \$	- \$	(3 373 436) \$	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(223 421 265)		29 923 309				(193 497 956)	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 89 387 629	0	0	0	0		89 387 629	2
3	Solde de fonds redressé	(134 033 636)	\$	29 923 309	\$	\$	\$	(104 110 327)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 367 105 063	128 826 828	48 885 671	0	0	0	544 817 562	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 353 368 151	128 601 171	66 221 677	0	0	0	548 190 998	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	13 736 912	225 657	(17 336 005)	\$	\$	\$	(3 373 436)	6
7	Réval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages compl. de retraite	s/o 12 089 400						12 089 400	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o						\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o		126 300				126 300	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 225 657	0	16 067 181	0	0		16 292 838	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 16 067 181	225 657	0	0	0		16 292 838	11
12	Sous-total	9 984 788	(0)	(1 142 524)	\$	\$	\$	8 842 264	12
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(124 048 848) \$	(0) \$	28 780 785 \$	- \$	- \$	- \$	(95 268 063) \$	18

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 9 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Sherbrooke
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2015

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 Droits de scolarité (401)	40 902 199	---	---	---	---	0	---	---	---	40 902 199
2 Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402, 404)	---	---	---	3 728 560	---	---	---	---	---	3 728 560
3 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	330 162	---	---	---	---	---	330 162
4 Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	---	5 909 838	---	---	5 909 838
5 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	1 265 578	0	35 692	7 251 408	0	38 196	38 409	0	0	8 629 284
6 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	2 498 451	0	103 116	32 901	0	1 549 720	0	161	0	4 184 348
7 Total des produits provenant des étudiants	44 666 228	\$	138 808	11 343 031	\$	1 587 916	\$ 948 248	161	\$	63 684 392
8 Subventions du Ministère (515)	---	---	0	248 854 390	---	---	1 470 100	---	---	250 324 490
9 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	446 044	0	0	80 287	362 754	0	293 573	0	0	1 182 658
10 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	6 000	0	0	7 089 465	0	245 780	49 000	0	0	7 386 245
11 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	4 740 322	4 772	0	36 185	0	0	23 540	0	0	4 804 819
12 Total des subventions	\$ 192 366	4 772	\$	256 060 327	362 754	245 780	1 832 213	\$	\$	263 698 212
13 Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	1 151 283	---	0	0	65 769	---	1 217 052
14 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 14
15 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	\$ 15
16 Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 16
17 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	36 396	305 466	0	1 000	0	20 143	252 488	0	0	615 493
18 Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 18
19 Recouvrement des coûts indirects (465)	0	200	0	2 989 523	0	0	0	0	0	2 990 123
20 Ventes externes (460)	1 066 445	1 385 947	800 656	866 571	1 114 762	3 906 418	4 892 367	11 226 330	0	25 259 496
22 Autres produits (466, 470)	1 291 325	3 075 619	74 289	2 970 342	1 073 601	7 499	877 983	247 437	0	9 640 295
23 Total des produits autres	2 394 166	4 767 232	874 946	7 979 319	2 190 363	3 934 059	6 042 838	11 539 536	\$	39 722 459
24 TOTAL DES PRODUITS	52 252 760 \$	4 772 004 \$	1 013 754 \$	275 382 677 \$	2 553 117 \$	5 767 755 \$	13 823 299 \$	11 539 697 \$	\$	367 105 063 \$

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 Masses salariales										
2 Direction	9 099 545	145 823	1 810 625	5 207 058						18 427 117
3 Gérance	74 901	0	88 170	0	965 193	404 996	621 335	172 542		1 185 832
4 Enseignants-chercheurs	93 732 038	1 352 156	0	68 902	0	108 203	0	0		95 261 299
5 Chargés de cours	29 430 522	33 605	0	9 723	0	2 936	0	0		29 476 785
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	3 450 537	1 731 332	0	992	0	328 597	732	0		5 511 191
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	1 391 994	802 806	88 027	277 295	23 755	38 334	774 204	9 311		3 405 527
8 Personnel professionnel non enseignant	17 553 872	1 057 938	4 754 395	8 671 428	810 535	1 100 664	2 592 390	214 494		36 755 717
9 Personnel de soutien technique	6 634 484	631 465	5 625 805	1 842 706	1 817 236	27 226	587 785	9 532		17 176 239
10 Personnel de soutien de bureau	12 219 573	430 432	1 532 342	4 595 923	465 041	489 265	1 394 429	328 454		21 455 460
11 Personnel de métier et ouvrier	534 126	44 985	153 862	76 726	4 833 688	0	890 783	124 275		6 638 445
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	30 815 193	1 261 796	2 996 972	4 377 696	2 120 988	424 173	1 320 758	180 070		43 497 646
13 Total des masses salariales et des avantages sociaux	204 936 785	7 492 138	17 050 199	25 128 448	11 889 820	2 924 396	8 332 218	1 058 254		\$ 278 812 258
14 Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	---	2 362 400	2 362 400
15 Variation de la provision pour congés, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	(7 999 584)	(456 317)	111 940	(164 640)	0	43 772	14 590	(4 403)		(8 443 831)
16 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	274 569	13 258	0	0	0	0	0	0		287 826
17 Stipendies, Postdoctoraux (706)	27 649	378 591	0	0	0	0	0	0		406 589
18 Formation et perfectionnement (710)	583 700	5 804	97 078	131 035	9 156	20 771	37 551	598		885 692
19 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	3 669 286	718 178	28 660	275 239	199 619	597 884	2 002 713	10 969		7 502 548
20 Bourses (735)	807 715	2 625 303	0	320 750	0	2 600	4 100	0		3 760 468
21 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	2 641 648	954 993	223 900	1 119 909	422 241	62 228	250 251	867 213		6 542 380
22 Fournitures et matériel (745)	1 994 142	1 017 308	880 882	582 038	1 297 665	292 302	489 023	39 027		6 592 386
23 Coûts des marchandises vendues (755)	369 443	0	(1 064)	0	20 213	221 748	189 092	18 328		817 764
24 Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	7 256 022	3 641 515	1 613 768	3 158 710	5 425 233	1 814 099	2 435 578	1 277 040		26 621 966
25 Volumes et périodiques (750)	235 729	39 103	5 021 323	5 378	2 829	72 342	2 984	0		5 380 379
26 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	278 012	124 302	21 237	32 674	8 451 955	929	189 659	331 120		9 429 888
27 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	388 836	7 879	17 527	63 220	3 740 326	156 262	62 944	12 121		4 449 115
28 Location-exploitation (830)	65 481	4 867	12 030	336 543	37 517	25 801	57 164	28 217		567 620
29 Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		5 29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	130 992	190 469	6 398	1 908	54 298	10 680	47 669	107 377		549 791
31 Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		5 31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	64 176	27 809	9 402	1 687 957	24 016	66 343	161 366	8 284		2 049 353
33 Intérêts relatifs aux avances interfonctions (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		5 33
34 Autres charges (860, 870)	77 737	144 603	(6 353)	(27 764)	1 768	706 076	(17 166)	3 914 657		4 793 559
35 Total des charges autres	10 865 551	9 440 014	8 037 329	7 523 158	19 686 835	4 093 730	5 927 523	6 619 353	2 362 400	74 555 893
36 Virements interfonctions (877)	1 018 870	1 315	(630 766)	50 100	(4 378 268)	34 743	1 242 433	2 661 572		\$ 36
37 Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 37
38 Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 38
39 Total avant éléments extraordinaires	216 821 206	16 933 467	24 456 762	32 701 706	27 198 387	7 052 870	15 502 174	10 339 179	2 362 400	353 368 151
40 Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 40
41 TOTAL DES CHARGES	216 821 206 \$	16 933 467 \$	24 456 762 \$	32 701 706 \$	27 198 387 \$	7 052 870 \$	15 502 174 \$	10 339 179 \$	2 362 400 \$	353 368 151 \$

Université de Sherbrooke
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2015

	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 Subvention du Ministère (515)	574 787	11 577	1 573	0	0	550 380	2 057 495	0		3 196 011
2 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	1 046 017	17 923 711	0	0	0	567 053	6 376	0		19 543 157
3 Subventions du gouvernement du Canada (413, 420)	0	39 985 047	0	0	0	275 432	0	0		40 260 479
4 Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	52 071	6 573 437	0	0	0	16 307	0	0		6 641 814
5 Total des subventions	1 672 875	64 493 772	1 573	\$	\$	1 409 372	2 063 871	\$	\$	69 641 462
6 Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 6
7 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 7
8 Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 8
9 Produits provenant d'une fondation (446)	254 774	4 281 540	0	48 173	0	914 975	857 793	0		6 358 259
10 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	37 040 891	15 272 838	4 874	0	192	399 904	108 408	0		52 827 107
11 Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 11
12 Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 12
14 Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 14
15 Total des produits autres	37 295 665	19 555 379	4 874	48 173	192	1 314 879	966 204	\$	\$	59 185 366
16 TOTAL DES PRODUITS	38 968 540 \$	84 049 150 \$	6 446 \$	48 173 \$	192 \$	2 724 251 \$	3 030 076 \$	- \$	- \$	128 826 828 \$

Université de Sherbrooke
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2015

Annexe 4

	Enseignement 1	Recherche 2	Soutien enseignement recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10	
1 Masses salariales											1
2 Direction	55 427	449 806	0	0	0	0	42 572	0		547 804	2
3 Génère	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4 Enseignants-chercheurs	28 096 179	7 842 047	0	0	0	564 467	0	0		36 502 694	4
5 Charges de cours	136 716	147 579	0	0	0	93 364	0	0		377 860	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	517 582	13 943 058	0	0	0	65 903	0	0		14 526 543	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	401 641	4 686 236	6 446	0	192	271 958	128 441	0		5 494 915	7
8 Personnel professionnel non enseignant	151 415	721 423	0	0	0	6 982	571 977	0		1 451 797	8
9 Personnel de soutien technique	63 913	3 253 840	0	0	0	192	0	0		3 317 945	9
10 Personnel de soutien de bureau	14 206	544 242	0	0	0	45 455	130 268	0		734 171	10
11 Personnel de métier et ouvriers	2 262	220 489	0	0	0	0	0	0		222 751	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	5 371 108	5 728 764	0	0	0	93 897	163 034	0		11 356 803	12
13 Total des masses salariales et des avantages sociaux	34 810 449	37 537 483	6 446	\$	192	1 142 419	1 036 292	\$	\$	74 533 281	13
14 Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	14
15 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	15
16 Stagiaires postdoctoraux (706)	67 978	4 891 610	0	0	0	(4 734)	0	0		4 954 854	16
17 Formation et perfectionnement (710)	63 415	23 416	0	0	0	38	3 870	0		90 739	17
18 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 161 927	3 461 021	0	0	0	467 566	16 527	0		5 107 041	18
19 Bourses (735)	548 897	17 296 415	0	0	0	31 066	1 631 167	0		19 527 544	19
20 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	319 462	6 060 600	0	0	0	529 927	75 878	0		6 985 867	20
21 Fournitures et matériel (745)	512 845	7 379 339	0	48 113	0	284 915	5 414	0		8 230 685	21
22 Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	22
23 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	1 130 351	3 724 600	0	0	0	162 260	6 194	0		5 023 405	23
24 Volumes et périodiques (750)	112 348	80 366	0	0	0	13 018	259	0		205 991	24
25 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	6 780	372 371	0	0	0	33 890	0	0		413 041	25
26 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	8 548	15 986	0	0	0	449	0	0		24 983	26
27 Location exploitation (830)	0	80 263	0	0	0	467	0	0		80 730	27
28 Transfert de coûts indirects (865)	12 503	2 917 814	0	0	0	59 806	0	0		2 990 123	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	159 757	206 066	0	0	0	56 445	8 818	0		431 086	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonctions (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	33
34 Autres charges (860, 870)	0	1 800	0	0	0	0	0	0		1 800	34
35 Total des charges autres	4 104 811	46 511 667	\$	48 173	\$	1 635 112	1 768 126	\$	\$	54 067 889	35
36 Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	36
37 Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	37
38 Gains et pertes internes (879)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	38
39 Total avant éléments extraordinaires	4 104 811	46 511 667	\$	48 173	\$	1 635 112	1 768 126	\$	\$	54 067 889	39
40 Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	40
41 TOTAL DES CHARGES	38 915 260 \$	84 049 150 \$	6 446 \$	48 173 \$	192 \$	2 777 531 \$	2 804 419 \$	\$	\$	128 601 171 \$	41

2. État du traitement 2014-2015



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Université de Sherbrooke

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 500
455, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

Téléphone : 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958
Télécopieur : 819 821-3640
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement ci-joint de Université de Sherbrooke pour l'exercice terminé le 30 avril 2015 (ci-après l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2014-2015*.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2014-2015*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation

du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2014-2015*.

Référentiel comptable et restrictions à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2014-2015*. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider Université de Sherbrooke à répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de Université de Sherbrooke et au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Sherbrooke
Le 23 septembre 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A125487

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2014-2015
REQUIS EN VERTU DE LA
LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
DE NIVEAU UNIVERSITAIRE**

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Secteur de l'enseignement supérieur
Direction générale du financement
Juillet 2015**

TABLEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom et fonction	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée (*)	Somme reçue d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
Samoisette, Luce Rectrice	297 955	2 284,07			12	
Beauvais, Jacques Vice-recteur à la recherche, à l'innovation et à l'entrepreneuriat	189 741	1 600,03			12	
Buteau, Martin Recteur adjoint et vice-recteur ressources humaines et financières	220 097	1 765,81			11	
Buteau, Martin Vice-recteur ressources humaines et à la vie étudiante et vice-recteur technologie de l'information	187 862 ⁽²⁾	163,97			1	
Laflamme, Lucie Vice-rectrice aux études	189 741	3 272,63			12	
Roch, Joanne Vice-rectrice à l'administration	187 862 ⁽²⁾	748,79			1	
Webster, Alain Vice-recteur développement durable et relations gouvernementales et Campus de Longueuil	204 891	1 600,03			12	
Beauchesne, André Vice-recteur adjoint	147 997	1 690,06			12	
Viens, Jacques Vice-recteur adjoint	147 997	1 049,22			12	
Bertrand, Jean-Pierre Vice-recteur adjoint	146 532 ⁽²⁾	93,91	86 548		1	
Myette, France Vice-rectrice adjointe	147 997	204,28			11	
Gaudreault, Pierre-Richard Vice-recteur associé et directeur général	155 431	1 600,03			12	

Godbout, Éline Vice-rectrice associée et directrice générale des ressources financières	154 661 ⁽²⁾	19,18			1	
Nom et fonction	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée ⁽¹⁾	Somme reçue d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
Godbout, Éline Vice-rectrice adjointe	147 997	1 302,90			11	
Faucher, Jocelyne Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales et à la vie étudiante	246 702	905,83			12	
Brochu, Frédéric Secrétaire général adjoint	147 997	846,49			12	
Brunelle, Jean-Pierre Doyen FEPS	165 289	260,38			2	
Dionne, Isabelle Doyenne FaSAP	166 792	1 222,75			10	
Coderre, François Doyen Faculté d'administration	175 493	1 929,77			12	
Cossette, Pierre Doyen FMSS	245 080	1 600,03			12	
Doucet, Patrik Doyen Faculté de génie	167 921	1 562,91			12	
Hudon, Christine Doyenne FLSH	168 031	1 600,03			12	
Jandl, Serge Doyen Faculté des sciences	167 921	1 477,08			12	
Lebel-Grenier, Sébastien Doyen Faculté de droit	162 432	862,21			12	
Noël, Pierre Doyen FaTER	151 792	3 647,83			12	
Striganuk, Serge Doyen Faculté d'éducation	156 943	1 600,03			12	

⁽¹⁾ La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2014-2015 doit apparaître en note complémentaire à l'état du traitement.

⁽²⁾ Salaire en vigueur au moment du départ de l'employé

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

		Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ^(**)	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres composantes du traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement ^(*)	92,55	Le plus élevé	199 951	41 311
		Moyenne	137 639	4 900
		Le moins élevé	98 967	59
Personnel de direction des services	13,05	Le plus élevé	155 738	16 588
		Moyenne	138 975	4 133
		Le moins élevé	97 987	112
Personnel de gérance des emplois de soutien	98,65	Le plus élevé	121 239	31 709
		Moyenne	93 921	3 894
		Le moins élevé	71 909	15

^(*) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

^(**) En équivalence au temps plein; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

TABLEAU 3 : VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1^{ère} partie: Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Allocations et frais remboursés	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
Samoisette, Luce Rectrice	12	2 430
Beauvais, Jacques Vice-recteur à la recherche, à l'innovation et à l'entrepreneuriat	12	2 542
Buteau, Martin Recteur adjoint et vice-recteur ressources humaines et financières	11	535
Buteau, Martin Vice-recteur aux ressources humaines et à la vie étudiante et vice-recteur technologie de l'information	1	530
Laflamme, Lucie Vice-rectrice aux études	12	4 043
Roch, Joanne Vice-rectrice à l'administration	1	34
Webster, Alain Vice-recteur développement durable et relations gouvernementales et Campus de Longueuil	12	7 865
Beauchesne, André Vice-recteur adjoint	12	4 572
Viens, Jacques Vice-recteur adjoint	12	1 975
Bertrand, Jean-Pierre Vice-recteur adjoint	1	326
Myette, France Vice-rectrice adjointe	11	3 582
Gaudreault, Pierre-Richard Vice-recteur associé et directeur général	12	375
Godbout, Élane Vice-rectrice associée et directrice générale des ressources financières	1	33

Godbout, Éline Vice-rectrice adjointe	11	4 971
Nom et fonction	Allocations et frais remboursés	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
Faucher, Jocelyne Secrétaire général et vice-rectrice aux relations internationales et vie étudiante	12	3673
Brochu, Frédéric Secrétaire général adjoint	12	38
Brunelle, Jean-Pierre Doyen FEPS	2	449
Dionne, Isabelle Doyenne FaSAP	10	250
Coderre, François Doyen Faculté d'administration	12	5 904
Cossette, Pierre Doyen FMSS	12	3 028
Doucet, Patrik Doyen Faculté de génie	12	8 085
Hudon, Christine Doyenne FLSH	12	505
Jandl, Serge Doyen Faculté des sciences	12	312
Lebel-Grenier, Sébastien Doyen Faculté de droit	12	5 552
Noël, Pierre Doyen FaTER	12	2 012
Striganuk, Serge Doyen Faculté d'éducation	12	4 542

2^e partie: Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ^(*)	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)		Le plus élevé	13 494
		Moyenne *	1 884
		Le moins élevé	0
Personnel de direction des services		Le plus élevé	10 597
		Moyenne *	2 478
		Le moins élevé	213
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	19 252
		Moyenne *	1 492
		Le moins élevé	0

^(*) Ne considérer que les personnes qui ont reçu des remboursements de dépenses ou des allocations. Ne s'applique pas autrement.

^(**) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉTAT DES TRAITEMENTS

Renseignements additionnels selon le paragraphe 3 de l'article 3.4 de la *Loi sur les établissements*

Année 2014-2015

Personnel en poste durant l'année financière et au début de la prochaine année

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnités si titulaire reste à UdeS	Référence	Indemnités si titulaire quitte l'UdeS
Rectrice	Samoisette, Luce	2017-05-31	160 309 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	297 955 \$
Vice-rectrice aux études	Lafamme, Lucie	2017-05-31	63 446 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Recteur adjoint et vice-recteur ressources humaines et financières	Buteau, Martin	2017-05-31	76 498 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur à la recherche, à l'innovation et à l'entrepreneuriat	Beauvais, Jacques	2017-05-31	45 282 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur développement durable et relations gouvernementales et Campus Longueuil	Webster, Alain	2017-05-31	82 963 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales et à la vie étudiante	Faucher, Jocelyne	2017-05-31	113 167 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen FMSS	Cossette, Pierre	2018-09-25	121 942 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyenne FLSH	Hudon, Christine	2016-05-31	39 910 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté d'administration	Coderre, François	2017-05-31	34 958 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	175 493 \$
Doyenne FaSAP	Dionne, Isabelle	2018-07-15	32 807 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen FaTER	Noël, Pierre	2017-05-31	29 864 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté de droit	Lebel-Grenier, Sébastien	2019-06-30	49 746 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	

NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉTAT DES TRAITEMENTS

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnités si titulaire reste à UdeS	Référence	Indemnités si titulaire quitte l'UdeS
Doyen Faculté des sciences	Jandl, Serge	2018-02-28	30 275 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	167 921 \$
Doyen Faculté de génie	Doucet, Patrik	2017-05-31	38 579 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté d'éducation	Striganuk, Serge	2017-05-31	35 015 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	156 943 \$
Vice-rectrice adjointe	Myette, France		6 830 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-recteur adjoint	Beauchesne, André		10 351 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	147 997 \$
Vice-rectrice adjointe	Godbout, Élane		0 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-recteur associé et directeur général	Gaudreault, Pierre-Richard		14 264 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	155 431 \$
Vice-recteur adjoint	Viens, Jacques		Note 1	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	147 997 \$
Secrétaire général adjoint	Brochu, Frédéric		41 665 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	

Note 1 : Présentement, aucun écrit ne nous permet de savoir quel sera son poste à la fin de son mandat.

NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉTAT DES TRAITEMENTS

Ce tableau comprend les montants d'indemnités de départ qui seront acquis lors de la fin du mandat en cours.

- Note : Les calculs d'indemnités sont basés sur les échelles de salaire et les échelons actuellement en vigueur.
- SAR : Correspond au supplément administratif résiduel prévu au règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de l'Université.
- SABB : Réfère au congé sabbatique des cadres.

RÈGLEMENT 2575-008

TITRE :	Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat et des facultés		
ADOPTION :	Conseil d'administration	Résolution :	A-8259 (1982-06-28)
ENTRÉE EN VIGUEUR :	28 juin 1982		
MODIFICATION :	Conseil d'administration	Résolution :	A-8315 (1982-11-01)
		Résolution :	A-8753 (1985-05-27)
		Résolutions :	A-9424 et A-9428 (1989-05-29)
		Résolution :	A-10138 (1993-04-26)
		Résolution :	A-10221 (1993-10-25)
		Résolution :	A-10239 (1993-11-29)
		Résolution :	A-10393 (1994-05-30)
		Résolution :	CA-2000-06-19-20
		Résolution :	CA-2001-08-27-11
		Résolution :	CA-2002-02-25-09
		Résolution :	CA-2002-06-17-12
		Résolution :	CA-2002-09-30-12
		Résolution :	CA-2003-03-31-13
		Résolution :	CA-2003-06-16-15
		Résolution :	CA-2004-05-25-16
		Résolution :	CA-2005-11-08-13
		Résolution :	CA-2006-04-25-12
		Résolution :	CA-2009-12-14-19
		Résolution :	CA-2012-06-18-15
		Résolution :	CA-2013-05-27-09

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET	2
2. CHAMP D'APPLICATION	2
3. DÉFINITIONS	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES.....	2
5. CONTRAT	2
6. PROMOTION.....	3
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI.....	3
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION	3
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION	5
10. CONDITIONS DE RETRAITE	6
11. RESPONSABILITÉ CIVILE	6
12. CUMUL DE FONCTIONS.....	6
13. RESPONSABILITÉ.....	7
14. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	7
ANNEXE	8

1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat et des facultés, applicable pendant et après l'exercice de leur fonction.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

2.1 Personnel de direction du Rectorat

- la rectrice ou le recteur;
- la rectrice adjointe ou le recteur adjoint;
- les vice-rectrices et vice-recteurs;
- la secrétaire générale ou le secrétaire général;
- les vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints, la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint.

2.2 Personnel de direction des facultés

- les doyennes et doyens;
- les vice-doyennes et vice-doyens;
- les secrétaires de faculté.

3. DÉFINITIONS

3.1 Comité des ressources humaines : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.

3.2 Fonction : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.

3.3 Frais de fonction : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction :

- pour le personnel de direction du Rectorat et des facultés, à l'exception des vice-rectrices adjointes et des vice-recteurs adjoints, de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*;
- pour les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints, la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint, sont établis par le conseil d'administration.

5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- dans le cas d'une personne occupant une fonction relevant d'une doyenne ou d'un doyen, elle transmet son dossier dûment complété à la doyenne ou au doyen qui l'achemine à la rectrice ou au recteur, accompagné de sa recommandation;
- dans les autres cas, la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1^{er} juin suivant la décision.

7. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

Pendant l'exercice de la fonction, la personne titulaire reçoit :

8.1 Dans le cas de la rectrice ou du recteur :

- 8.1.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;
- 8.1.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la présidente ou le président du conseil d'administration après consultation auprès d'au moins deux membres du comité des ressources humaines choisis par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de douze mille dollars (12 000 \$) annuellement, approuvé par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.4 un montant annuel déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.2 Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, des vice-rectrices et vice-recteurs et de la secrétaire générale ou du secrétaire général :

- 8.2.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;
- 8.2.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.2.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de six mille dollars (6 000 \$) annuellement. Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, le remboursement doit être approuvé par la rectrice ou le recteur; dans les autres cas, il doit être approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;

8.2.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.3 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint :

8.3.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;

8.3.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.3.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement approuvés par leur personne supérieure immédiate;

8.3.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.4 Dans le cas des doyennes et doyens :

8.4.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;

8.4.2 s'il y a lieu, peut s'ajouter un supplément négocié avec la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines. Ce supplément est déterminé en tenant compte notamment de la taille de la faculté, de la complexité et de l'ampleur de la tâche à accomplir et, le cas échéant, de la rémunération selon le marché de la discipline de la personne titulaire;

8.4.3 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.4.4 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de six mille dollars (6 000 \$) annuellement, approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;

8.4.5 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.5 Dans le cas des vice-doyennes, vice-doyens et secrétaires de faculté :

8.5.1 un traitement annuel constitué du salaire que reçoit la personne avant sa nomination auquel s'ajoute le supplément administratif tel que spécifié à l'annexe;

8.5.2 s'il y a lieu, à la demande de la doyenne ou du doyen, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.5.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :

- 9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;
- 9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction et son traitement dans sa nouvelle fonction;
- 9.1.4 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur;- les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
 - dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé;- elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 9.1.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé sa fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivaut à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :

- 9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;
- 9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;
- 9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;
- 9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

10. CONDITIONS DE RETRAITE

- 10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel comme membre du personnel de direction reçu lors de la dernière année d'exercice de la fonction.

L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.

- 10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction ou dès la fin de l'exercice de sa fonction et qui a exercé sa fonction durant moins de quatre ans, obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

11. RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

12. CUMUL DE FONCTIONS

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

13. RESPONSABILITÉ

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève la Direction des ressources humaines du Service des ressources humaines et financières est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

14. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement est entré en vigueur le 28 juin 1982; les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 27 mai 2013.

ANNEXE

Personnel de direction du Rectorat et des facultés

Traitement annuel et supplément administratif¹

En vigueur au 1^{er} avril 2013

Fonction	Traitement annuel
Rectrice, recteur	257 849 \$
Rectrice adjointe, recteur adjoint	213 645 \$
Secrétaire générale, secrétaire général ou vice-rectrice, vice-recteur	184 178 \$
Vice-rectrice adjointe, vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint	143 659 \$
Doyenne, doyen	147 342 \$
Supplément administratif	
Vice-doyenne, vice-doyen ou secrétaire de faculté	11 164 \$

¹ Tous les montants inscrits dans la présente annexe s'appliquent à compter du 1^{er} avril 2013 et sont indexés conformément à la politique salariale du gouvernement (PSG).

3. Rapport sur la performance 2014-2015

**Rapport annuel 2014-2015 : Persévérance des étudiantes et étudiants
Baccalauréats sans études universitaire préalable, en session 01 et à temps complet**

**Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire**

Produit le: 2015-09-28

Rapport de l'année	2014-2015
Cycle	Premier cycle

		Nb de personnes et taux										
Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Taux Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômes obtenus ((b+c)/a)
2009 Automne	Santé	107	100	4,0	1		6	93,5%	0,9%		5,6%	94,4%
	Paramédical	222	130	1,9	66	1	25	58,6%	29,7%	0,5%	11,3%	88,3%
	Sciences pures	237	135	3,2	61	11	30	57,0%	25,7%	4,6%	12,7%	82,7%
	Sciences appliquées	355	276	4,2	43	14	22	77,7%	12,1%	3,9%	6,2%	89,9%
	Sciences humaines	310	204	3,1	39	24	43	65,8%	12,6%	7,7%	13,9%	78,4%
	Éducation	620	457	3,7	54	17	92	73,7%	8,7%	2,7%	14,8%	82,4%
	Administration	209	175	3,1	14	4	16	83,7%	6,7%	1,9%	7,7%	90,4%
	Arts	31	17	3,8	2	3	9	54,8%	6,5%	9,7%	29,0%	61,3%
	Lettres	61	36	3,1	8	4	13	59,0%	13,1%	6,6%	21,3%	72,1%
	Droit	244	190	2,9	19	9	26	77,9%	7,8%	3,7%	10,7%	85,7%
Total général		2396	1720	3,4	307	87	282	71,8%	12,8%	3,6%	11,8%	84,6%

Notes:

- a) La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants n'ayant jamais fréquenté d'établissement universitaire avant leur admission à l'U. de S. et qui ont entrepris un programme de baccalauréat à l'automne 2009 en première année, dans un régime d'inscription à temps complet.
- b) Durée moyenne des études pour l'obtention du grade : à noter qu'au secteur Sc. de la santé, la durée normale du programme de M.D. (doctorat en médecine) s'échelonne sur 4 années. Aux secteurs des Sc. pures, des Sc. appliquées et des Sc. de l'administration, la très grande majorité des programmes sont offerts en régime coopératif, ce qui entraîne une durée normale des études généralement augmentée de 1 ou 2 trimestres par rapport à un programme d'études en régime régulier. Il faut également noter qu'aux Sc. appliquées, les programmes sont de 120 crédits donc d'une durée minimale de 4 ans en régime régulier et de 4.3 ans en régime coopératif; ainsi qu'à la Faculté d'éducation où 3 programmes sont de 120 crédits.
- c) Relevé des grades obtenus:
 0 : Nb. de dossiers d'étudiantes ou d'étudiants ajoutés aux grades obtenus, qui ont complété avec succès leur programme d'études, n'ont pas obtenu leur diplôme à ce jour, mais l'obtiendront sur réussite de l'exigence de connaissance de la langue française (dont 0 sur 0 : Nb. de ceux qui ont réussi l'exigence supplémentaire des facultés).

Rapport annuel 2014-2015 : Persévérance des étudiantes et étudiants Maîtrises en session 01 et à temps complet

Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire

Produit le: 2015-09-28

Rapport de l'année	2014-2015
Cycle	Deuxième cycle

		Nb de personnes et taux										
Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Taux Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômes obtenus ((b+c)/a)
2008 Automne	Santé	29	24	3,0			5	82,8%			17,2%	82,8%
	Paramédical	1					1				100,0%	
	Sciences pures	106	88	2,8	4	4	10	83,0%	3,8%	3,8%	9,4%	86,8%
	Sciences appliquées	39	31	2,9	1	1	6	79,5%	2,6%	2,6%	15,4%	82,1%
	Sciences humaines	150	112	3,1	5	9	24	74,7%	3,3%	6,0%	16,0%	78,0%
	Éducation	125	82	2,5	4	12	27	65,6%	3,2%	9,6%	21,6%	68,8%
	Administration	271	238	1,6	6	5	22	87,8%	2,2%	1,8%	8,1%	90,0%
	Arts											
	Lettres	22	11	3,9	2	1	8	50,0%	9,1%	4,5%	36,4%	59,1%
	Droit	42	30	2,9	5	2	5	71,4%	11,9%	4,8%	11,9%	83,3%
Total général		785	616	2,4	27	34	108	78,5%	3,4%	4,3%	13,8%	81,9%

Notes:

- a) La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants admis à l'automne 2008 en première année d'un programme de maîtrise dans un régime d'inscription à temps complet.
- b) Dans la colonne autres diplômes :
0 : Nb. d' étudiantes ou d'étudiants qui ont été autorisé à quitter leur programme de maîtrise avant l'obtention du diplôme, pour être admis et diplômés dans un programme de doctorat.
- c) Dans la colonne "Aux études ou inscr. autre prog." :
2 : Nb. d' étudiantes ou d'étudiants qui ont été autorisé à quitter leur programme de maîtrise avant l'obtention du diplôme, pour être admis dans un programme de doctorat.

Rapport annuel 2014-2015 : Persévérance des étudiantes et étudiants
Doctorats en session 01 et à temps complet

Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire

Produit le: 2015-09-28

Rapport de l'année	2014-2015
Cycle	Troisième cycle

		Nb de personnes et taux										
Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Taux Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômes obtenus ((b+c)/a)
2007 Automne	Santé	7	4	6,6		3		57,1%		42,9%		57,1%
	Paramédical											
	Sciences pures	11	10	5,1			1	90,9%			9,1%	90,9%
	Sciences appliquées	29	20	4,8	1	2	6	69,0%	3,4%	6,9%	20,7%	72,4%
	Sciences humaines	35	23	5,7			7	65,7%		14,3%	20,0%	65,7%
	Éducation	12	5	6,5		3	4	41,7%		25,0%	33,3%	41,7%
	Administration	7	2	4,7	1	3	1	28,6%	14,3%	42,9%	14,3%	42,9%
	Arts											
	Lettres	5	1	5,0			3	20,0%		60,0%	20,0%	20,0%
	Droit	3					3				100,0%	
Total général		109	65	5,4	2	19	23	59,6%	1,8%	17,4%	21,1%	61,5%

Notes:

- a) La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants admis à l'automne 2007 en première année d'un programme de doctorat dans un régime d'inscription à temps complet.

4. Perspectives de développement

Université de Sherbrooke : perspectives de développement

Les universités sont un des principaux leviers que les sociétés comme le Québec peuvent utiliser pour relever les défis qui les confrontent. L'Université de Sherbrooke est unique à bien des égards. Il s'agit de la seule université au Québec à offrir, à l'extérieur de la métropole et de la capitale, une formation complète allant de la médecine au droit, en passant par le génie et l'éducation. Véritable université nationale, son effectif étudiant provient de toutes les régions administratives du Québec avec, évidemment, une forte prépondérance d'étudiantes et d'étudiants provenant des régions de l'Estrie et de la Montérégie. L'Université de Sherbrooke est également la seule université francophone qui, sans être membre du réseau de l'Université du Québec, œuvre principalement en région même si elle ne possède aucun soutien financier spécifique à ce chapitre. C'est une institution qui a fait le choix de bien s'enraciner dans la société et de s'ouvrir aux partenariats novateurs. Le calibre de ses programmes de recherche et d'enseignement fait de l'Université de Sherbrooke une université de calibre international avec une forte assise régionale. Le présent document illustre ses perspectives de développement.

L'année 2014-2015

L'Université de Sherbrooke a accueilli en 2014-2015 plus de 40 000 étudiantes et étudiants inscrits à temps complet ou à temps partiel, incluant les 10 000 personnes inscrites à l'Université du troisième âge. En équivalent temps complet, cela représente 19 256 EETP, dont 9% sont situés au Campus de Longueuil et 31% sont inscrits aux cycles supérieurs. L'UdeS a décerné en 2015 4 400 diplômes dans les programmes de grade, dont près de 150 au doctorat. L'Université de Sherbrooke constitue l'un des trois pôles majeurs de recherche au Québec et présente une performance toujours remarquable. L'Université est en effet l'une des cinq universités canadiennes à avoir obtenu une subvention dans le cadre du programme fédéral Apogée qui vise le soutien à l'excellence en recherche. Accordée à la suite d'une évaluation par des experts internationaux, cette subvention historique, d'un montant de 33,5 millions de dollars, illustre la qualité de la recherche menée à l'Université de Sherbrooke. Elle illustre également son caractère innovant puisque ce projet de recherche, *De la physique quantique à la technologie quantique*, a réussi à intégrer de façon exceptionnelle le développement de la recherche théorique et le développement technologique pour contribuer à développer une nouvelle économie plus forte.

L'année 2014-2015 a cependant été marquée de façon importante par la poursuite des compressions budgétaires, compressions qui se sont accentuées en 2015-2016. En limitant la capacité de l'Université de mettre en œuvre de façon intégrée son plan stratégique, les dernières compressions budgétaires ont constitué un véritable coup de frein au développement de l'institution et à sa capacité de collaborer adéquatement au développement socio-économique du Québec. Si le bilan pour l'Université reste néanmoins favorable, les perspectives de développement semblent beaucoup plus difficiles à définir dans le contexte actuel.

La gestion financière

Les efforts intenses effectués au cours des dernières années ont permis de maintenir une relative santé financière dans un contexte de plus en plus difficile. L'engagement de l'ensemble de la communauté universitaire et des choix budgétaires judicieux, bien que parfois difficiles, ont permis de maintenir l'équilibre budgétaire en 2014-2015. De plus, le régime de retraite de l'ensemble du

personnel est en bonne santé, illustrant là aussi la pertinence des choix de gestion effectués dans une démarche collaborative.

La série de compressions budgétaires effectuées par le gouvernement depuis 2012-2013 se traduit en 2015-2016 par une subvention de fonctionnement aux universités inférieure de 0,6% à celle de 2011-2012 alors que la PSG a augmenté de 4,8% durant la même période. Ces compressions budgétaires ont un impact cumulatif inégalé :

- développement du corps professoral grandement ralenti ;
- réduction de l'offre de cours ;
- importante restructuration administrative et académique, incluant la fermeture d'une faculté ;
- réduction de la masse salariale, incluant la fermeture et le report de postes.

Malgré ses approches audacieuses, l'Université pourra difficilement maintenir son équilibre financier et effectuer adéquatement sa mission, à moins d'un changement à court terme dans les orientations budgétaires gouvernementales.

Il faudra également que les discussions entourant la nouvelle formule de financement permettent de prendre en compte les spécificités de l'Université de Sherbrooke et sa forte assise régionale.

La gouvernance

La réflexion menée sur la gouvernance des universités québécoises au cours des dernières années est largement intégrée dans les Statuts de l'Université de Sherbrooke et correspond aux meilleures pratiques en place. L'Université poursuit, depuis quelques années déjà, des stratégies d'amélioration continue dans sa gestion administrative, comme la démarche d'Excellence en budgétisation qui s'est traduite en septembre 2015 par l'obtention de la certification du GFOA (*Government finance officers association*). L'Université réclame cependant une révision de la reddition de compte pour optimiser sa gestion et maximiser l'utilisation de ses ressources humaines et financières.

L'enseignement, prioriser la réussite

Assurer un parcours de formation de qualité à toute étudiante et à tout étudiant inscrit à l'Université de Sherbrooke constitue bien sûr la raison d'être de l'institution. L'Université a donc placé la réussite étudiante au centre de ses préoccupations et en a fait la plaque tournante de son plan stratégique 2010-2015, dont les priorités ont été reconfirmées par un forum universitaire assurant la suite du plan pour 2015-2017.

Les approches pour atteindre cet objectif sont nombreuses et diversifiées : recours plus grand aux technologies de l'information, reconnaissance des acquis, évaluation périodique des programmes, mise en place d'une démarche globale inspirée de l'approche *Strategic Enrollment Management* (SEM) et reconnaissance de l'engagement étudiant.

L'Université de Sherbrooke offre près de quatre cents programmes diversifiés, pertinents et de qualité. Il s'agit là d'une contribution exceptionnelle à la société québécoise rendue possible par une approche centrée sur l'écoute des besoins, l'anticipation des changements et une capacité d'adaptation rapide. Année après année, l'Université revoit donc son offre de formation, modifie ses programmes, en crée de nouveaux ou ferme des formations ne répondant plus aux besoins actuels.

Cette souplesse dans son offre de programmes et l'importance que l'institution accorde à la pertinence de la formation contribuent indéniablement à la qualité de la formation et au développement de l'institution. Le sérieux et l'ampleur de cette démarche s'illustre notamment par la fermeture en 2015 de l'une des neuf facultés, la Faculté de théologie et d'études religieuses, accompagnée de la suspension des admissions dans l'ensemble des programmes de premier cycle de cette discipline et du regroupement des programmes de grades aux cycles supérieurs dans un nouveau centre interfacultaire. Une démarche majeure qui devrait permettre à l'institution de mieux répondre aux besoins sociétaux et assurer le développement de cette formation dans une approche plus interdisciplinaire.

Avec près de 4 000 stages coopératifs en 2014-2015 et 50% de ses programmes de baccalauréat offerts sous ce régime, l'Université de Sherbrooke reste encore aujourd'hui la référence québécoise dans l'alternance étude-travail. Une approche qui facilite l'intégration des connaissances acquises en milieu de travail, permet un meilleur ancrage de l'Université dans la collectivité et génère plus de 35 M\$ en financement aux étudiantes et étudiants. Lorsque les activités de stages non rémunérés sont incluses, comme en enseignement ou en médecine, c'est maintenant plus de 80% des étudiantes et étudiants des programmes de grade au premier cycle qui bénéficient d'une formation incorporant l'alternance d'études et de stages en milieu de travail. Une performance exceptionnelle au Québec qui donne lieu à encore plusieurs innovations. Ainsi, le nouveau programme de formation initiale en sciences infirmières, offert aux campus de la santé et de Longueuil depuis septembre 2015, constitue le premier programme coopératif dans ce domaine au Canada.

Le développement de la formation aux cycles supérieurs est une autre des caractéristiques de l'Université de Sherbrooke en lien avec le fort développement de la recherche. Une démarche qui non seulement répond à des besoins de formation traditionnelle encore très présents, mais permet également d'innover de façon significative avec des programmes de plus en plus interdisciplinaires et innovants.

La création de programmes de formation continue à visée professionnelle représente une autre avancée importante dans le milieu universitaire. Ces programmes permettent à des étudiantes et étudiants d'accéder directement à un champ particulier de savoir ou à un secteur précis du marché du travail. La démarche de l'Université de Sherbrooke se caractérise par l'intégration de ses programmes de formation de courte durée dans un cheminement qui, à terme, permet souvent l'obtention d'un diplôme de maîtrise, rendant ainsi de plus en plus accessible la diplomation au 2^e cycle pour des étudiantes et étudiants souvent en milieu de travail.

Les perspectives de développement en enseignement sont encore très grandes puisque les besoins de la société québécoise le sont également. C'est dans ce contexte que l'Université a mentionné à maintes reprises que le Québec ne doit pas se contenter de viser la moyenne canadienne en terme d'objectifs de diplomation, mais bien se donner les objectifs les plus ambitieux en faisant de l'enseignement, notamment universitaire, l'une des grandes priorités sociétales. Une orientation qui reste encore aujourd'hui à définir de façon spécifique et à mettre en œuvre de façon cohérente.

La recherche, un pôle d'envergure nationale

La progression des activités de recherche à l'Université de Sherbrooke est un objectif majeur du plan stratégique de l'Université. Le recrutement de chercheuses et chercheurs de haut calibre, l'identification de créneaux de recherche précis, le travail interdisciplinaire et les plateformes technologiques de haut niveau font partie des stratégies mises de l'avant par l'institution pour faire de la recherche universitaire à Sherbrooke une recherche de calibre mondial. Les résultats sont probants et l'Université de Sherbrooke est maintenant reconnue comme l'un des trois pôles majeurs de recherche au Québec.

Ce développement de la recherche s'inscrit également dans un contexte d'internationalisation. Ainsi, en 2012, le CNRS mettait en place, en collaboration avec l'Université, l'Unité mixte internationale «Laboratoire nanotechnologies nanosystèmes» (UMI-LN2). Avec cette UMI, le CNRS délègue en sol canadien des chercheuses et chercheurs ou des enseignantes-chercheuses et des enseignants-chercheurs français pour au moins une année. L'UMI de Sherbrooke permet d'accueillir des sommités internationales dans leur domaine, une démarche suffisamment porteuse pour mener, en novembre 2014, à la signature d'une nouvelle entente de « structure miroir » lors du passage au Québec du président de la France.

Des travaux de la *Chaire de recherche sur l'intérêt des jeunes à l'égard des sciences et de la technologie* à la percée mondiale en supraconductivité, la diversité, la pertinence, l'originalité et la capacité de travailler en partenariat caractérisent les travaux des chercheuses et chercheurs de l'UdeS. Ainsi, avec l'inauguration en juillet 2012 du Centre de Collaboration en MiQro Innovation (C2MI), un centre de recherche et développement en microélectronique unique au monde, l'Université contribue à réinventer le partenariat avec l'industrie et contribue fortement au développement de cette filière clé au Québec. Cela s'est traduit notamment par l'obtention en 2014 de la chaire CRSNG-IBM Canada, consacrée aux procédés de fabrication industrielle et au développement de nouveaux matériaux pour accroître la fiabilité et la résistance de composants électroniques. Les chercheuses et chercheurs qui travaillent à cette chaire tenteront de résoudre des enjeux qui sont liés à la miniaturisation accrue des puces microélectroniques. Il s'agit d'un partenariat entreprise-université unique, lancé grâce à des investissements de 9,1 M\$.

L'Université de Sherbrooke est l'un des principaux partenaires de Mitacs qui soutient l'innovation industrielle et sociale au Canada. Ainsi, la valeur totale des programmes de Mitacs à l'Université de Sherbrooke au cours des sept dernières années s'établit à 11,5 M\$ et, depuis 2011, l'organisme a soutenu 120 projets de recherche grâce aux programmes Accélération et Élévation, pour un total de 750 stages.

Il faut poursuivre les efforts visant à accroître les activités de recherche au niveau universitaire dans le but de contribuer à résoudre les défis auxquels le Québec doit faire face et ouvrir de nouveaux horizons. Cette recherche constitue un élément central du développement de la société, un atout majeur pour le développement régional et une dimension centrale de la mission universitaire. La capacité de renouvellement du corps professoral et le financement de la recherche, et en particulier le financement des espaces de recherche, restent toutefois des contraintes significatives; les capacités de développement futur seront largement tributaires des orientations gouvernementales.

Le développement durable

La prise en compte du développement durable dans l'ensemble de la gestion universitaire constitue une autre caractéristique de l'Université de Sherbrooke. Au niveau de l'enseignement, le Centre universitaire de formation en environnement et en développement durable constitue la principale unité de formation dans ce domaine au Québec. Au niveau de la recherche, le développement durable constitue un créneau majeur de développement pour l'Université. D'abord exprimés par les étudiantes et étudiants, les enjeux reliés au développement durable dans la gestion des campus sont devenus ceux de la communauté universitaire tout entière. La démarche la plus connue est le programme d'accès libre au transport en commun, initiative unique au Québec, mise en œuvre depuis plus de dix ans et contribuant largement à la lutte aux changements climatiques. Devant l'ampleur des enjeux entourant aujourd'hui la question des transports, force est de constater que l'Université a été très avant-gardiste dans ce domaine. En faisant des universités de véritables laboratoires de développement durable, il devient possible d'intégrer la gestion universitaire, l'enseignement et la recherche, pour que chacune de ces dimensions enrichisse les deux autres. L'Université de Sherbrooke a ainsi développé de nouvelles expertises et favorisé de nouveaux comportements qui sont largement reconnus, notamment par la première place à l'échelle canadienne au classement international des universités dans le domaine du développement durable selon le *Universitas Indonesia GreenMetric World University Ranking*.

Cette approche globale permet également à l'Université de contribuer au développement de la filière des technologies propres, l'un des principaux secteurs d'investissement à l'échelle internationale. Que ce soit, par exemple, au niveau des biocarburants de seconde génération, des bioplastiques, des biomatériaux, de la production d'énergie renouvelable ou du développement des véhicules électriques, la recherche et l'enseignement dans ce domaine sont en expansion. Dans le secteur de l'électrification des transports, le développement d'approches innovatrices en recherche dans une vision de partenariat et la complémentarité de l'Institut Interdisciplinaire d'Innovation Technologique (3IT), du Centre de technologies avancées BRP-UdeS et le C2MI à Bromont constituent des atouts exceptionnels de l'Université. Une approche en concordance avec les orientations développées par le gouvernement et qui devrait contribuer significativement à l'atteinte des objectifs sociétaux.

Internationalisation

La croissance des activités internationales dans l'enseignement supérieur est de plus en plus dictée par la mondialisation d'un grand nombre d'activités et le caractère multiculturel et diversifié des populations. Le processus d'internationalisation inhérent à la nature même de l'université s'inscrit dans les enjeux entourant cette mondialisation. Ainsi, les défis démographiques du Québec sont majeurs et la capacité de développement de notre société est en étroite relation avec sa capacité d'attirer et de retenir des personnes compétentes. Les universités peuvent évidemment contribuer à cette démarche essentielle. C'est dans ce contexte que l'effectif étudiant s'est accru de 19% pour les étudiantes et étudiants internationaux et de 22% pour les résidentes et résidents permanents au cours des cinq dernières années.

Toutefois, si les défis reliés à l'accroissement de l'immigration dans une société francophone en Amérique du Nord sont nombreux, il en va de même pour une université francophone située en région. L'internationalisation à l'Université de Sherbrooke doit permettre de mieux préparer la communauté universitaire à la mondialisation et à la diversité culturelle, d'accroître le recrutement d'étudiantes et étudiants internationaux, de créer un réseau mondial d'échanges qui animera la communauté universitaire et d'enrichir nos étudiantes et étudiants québécois par des expériences

multiculturelles et internationales. Cette internationalisation ouvre les milieux académiques à des collectivités venant de l'ensemble de la planète et de toutes les origines culturelles et linguistiques. L'Université privilégie le développement de partenariats stratégiques permettant de cibler son intervention sur la scène internationale. La francophonie joue un rôle prépondérant dans cette stratégie et l'Université de Sherbrooke peut accroître encore davantage son attractivité auprès des étudiantes et étudiants de la francophonie. Dans ce contexte, les discussions concernant les modifications des frais majorés pour les étudiantes et étudiants canadiens et internationaux devront préserver et accroître cette attractivité, tout en maintenant un équilibre adéquat dans le réseau universitaire.

Les relations avec la collectivité

Depuis quelques années, l'Université de Sherbrooke a pris un virage majeur dans ses relations avec la collectivité. La contribution de la recherche universitaire, de l'enseignement et des services à la collectivité au bien-être de la société est très riche et appréciée du milieu. À l'échelle régionale, l'importance de la contribution scientifique, économique, culturelle et sociale de l'Université au développement de l'Estrie et de la Montérégie est une évidence.

L'UdeS a ainsi mis sur pied en 2011, l'Accélérateur de création d'entreprises technologiques (ACET) en partenariat avec les gouvernements provincial et fédéral et le milieu des affaires. L'ACET vise à transformer des projets étudiants originaux en entreprises commerciales fructueuses. Depuis sa création, l'ACET a accompagné plus de 50 entreprises dont la valeur est estimée aujourd'hui à quelque 62 M\$. Elles ont en outre créé près de 170 emplois.

Des succès exceptionnels, comme le Centre de technologies avancées BRP-UdeS à Sherbrooke, le C2MI ou le nouveau Centre d'innovation en technologie écologique (CITE) à Granby, contribuent à redéfinir les relations entre le milieu universitaire et les partenaires industriels.

La collaboration avec le milieu est également exemplaire dans le domaine du sport, avec notamment la tenue à Sherbrooke des Jeux du Canada en 2013, l'actuelle démarche pour l'obtention des Jeux de la francophonie en 2021 et des partenariats uniques avec la Ville de Sherbrooke avec, notamment, des ententes de cogestion d'installations sportives.

Dans le domaine culturel, la présence depuis cinquante ans du Centre culturel fait de l'Université le principal diffuseur pluridisciplinaire au niveau régional et l'un des cinq principaux au Québec. Une démarche très intégrée avec les acteurs régionaux s'est également traduite par l'adoption de la première *Politique des arts et de la culture* dans une université québécoise et canadienne.

Les liens avec la collectivité s'effectuent également par la formation grâce à plusieurs initiatives favorisant l'engagement direct des étudiantes et étudiants à la résolution d'enjeux spécifiques à certaines organisations du milieu. Un exemple parmi tant d'autres des multiples démarches mises de l'avant : des étudiantes et étudiants de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, par leur campagne *Bonbon bon don*, sensibilisent lors de la soirée de l'Halloween la population à l'importance du don d'organes et de tissus.

L'Université de Sherbrooke devra cependant mieux faire connaître ses contributions à la résolution de problèmes sociaux, sa disponibilité et son écoute des besoins nouveaux de la société. L'Université

souhaite être en mesure d'accentuer cette intégration sociale dans les régions et dans les villes où elle a développé des partenariats stratégiques.

Des projets porteurs d'avenirs et de passions

« Mon rêve est de faire une découverte pour mieux traiter les maladies touchant le cerveau humain, comme l'Alzheimer et l'autisme. Le financement de mes recherches en neuroinformatique pourra m'amener à atteindre mon but. » C'est ainsi que Maxime Descoteaux, professeur à la Faculté des sciences, souhaite changer le monde. Qu'ils soient étudiantes, étudiants ou professeurs, professeurs, l'Université de Sherbrooke regroupe des milliers de passionnés qui souhaitent trouver des solutions pour répondre aux différents défis du Québec, tant du point de vue économique, social, culturel qu'environnemental.

Pour y parvenir, l'Université de Sherbrooke lance sa sixième campagne majeure de souscription, présidée par M. Normand Legault et intitulée *D'avenirs et de passions*. La campagne met de l'avant des projets mobilisateurs pour le Québec, qui touchent toutes les facultés. Ces projets concrets d'envergure visent à favoriser la réussite des étudiantes et étudiants, à poursuivre l'excellence de l'institution et à façonner notre avenir collectif. Plus que jamais, l'Université de Sherbrooke est partie prenante de l'évolution de la société, comme en témoignent ces projets et leurs retombées dans tous les secteurs d'activités.

Le projet phare de la campagne majeure de l'Université de Sherbrooke porte sur le renouvellement de la culture entrepreneuriale. Cette stratégie mise sur des initiatives en enseignement et en recherche, ainsi que sur des liens étroits avec les acteurs du milieu, pour favoriser l'éclosion d'un pôle entrepreneurial majeur à Sherbrooke. Avec ce projet, l'Université de Sherbrooke souhaite tripler ses partenariats de recherche, doubler le nombre d'inventions en phase de commercialisation et doubler le nombre d'entreprises en essaimage dans l'Accélérateur de création d'entreprises technologiques.

La campagne permettra de créer la Clinique universitaire de kinésiologie, un lieu de formation et de recherche qui offrira des services essentiels à la communauté. Elle permettra d'améliorer la santé de multiples clientèles, qu'il s'agisse d'athlètes de haut niveau, de malades chroniques ou de gens qui souhaitent adopter un mode de vie sain et actif. L'Université de Sherbrooke veut aussi concrétiser les meilleures idées des étudiantes et étudiants en lançant le Studio de création. Ce nouveau bâtiment permettra aux étudiantes et étudiants de concevoir et de matérialiser leurs rêves les plus fous. Il deviendra un véritable creuset d'innovation, pour passer du concept au prototype et propager le génie sherbrookoïse dans la société. Un important projet porte sur la persévérance scolaire, en misant sur la prévention, l'intervention et l'accompagnement auprès des élèves à risque, en étroite collaboration avec les partenaires du milieu. À ces projets s'ajoutent notamment la modernisation de la bibliothèque de droit, le Centre d'études avancées sur les énergies et les ressources renouvelables, l'Accélérateur de pratiques entrepreneuriales, le laboratoire de simulation clinique en médecine, des chaires de recherche sur la finance responsable, l'éthique appliquée et plusieurs maladies dont l'Alzheimer, le cancer, les soins critiques, etc.

Par la réalisation de ces projets, l'Université de Sherbrooke aura un impact sans précédent dans le milieu. Elle deviendra notamment un terreau fertile d'innovation et d'entrepreneuriat dont tout le Québec a besoin.

Cabinet de la rectrice

Campus principal
Université de Sherbrooke
Sherbrooke Qc J1K 2R1
819 821-8000

Campus de Longueuil
150, place Charles-Le Moyne
Bureau 200
Longueuil Qc J4K 0A8
450 463-1835

Campus de la santé
3001, 12^e Avenue Nord
Sherbrooke Qc J1H 5N4
819 820-6868